

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
15 SEP. 2014	16 SEP. 2014	F 09114 P0098

1. Intitulé du projet

**RD 914 - Renforcement de chaussée et mise en sécurité  
du PR 38+200 au PR 39+450**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du bénéficiaire

### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Hermeline MALHERBÉ - Présidente du Conseil Général**

RCS / SIRET Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères visés à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
de l'environnement correspondant au projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6-Infrastructures routières	d/ Toutes routes d'une longueur < à 3 km

4. Caractéristiques détaillées du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

**Renforcement de la structure de chaussée et mise en sécurité de la RD 914  
entre le PR 38+200 et le PR 39+450.**

Les caractéristiques du projet sont:

- Chaussée 6,00 m
- Accotements 1,00 m revêtus
- Réalisation d'un caniveau servant de piège à cailloux
- Reconstruction de dispositifs de sécurité (murets béton coloré) pour leur mise aux normes

#### **4.2 Objectifs du projet**

A l'occasion du renforcement de la structure vieillissante de la RD 914, un aménagement sur place de sécurité sera mis en œuvre.

Il permettra également la prise en compte des règles minimales de visibilité applicables sur les routes en relief difficile pour assurer le croisement des véhicules légers avec les bus, ainsi que l'accès sécurisé aux voies secondaires.

Les emprises routières nécessaires aux travaux ont été minimisées de manière à réduire l'impact sur les parcelles.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

- Surlargeur de la plateforme existante pour réalisation d'accotements utilisables par les cyclistes.
- Renforcement de la structure de chaussée (0,14m grave bitume + 0,06m enrobés).
- Réalisation d'un caniveau béton servant également de piège à cailloux côté déblais.
- Reconstruction des dispositifs de sécurité (murets béton coloré) pour leur mise aux normes.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Structure de chaussée remise en état et renforcée.
- Amélioration des conditions de visibilité au droit du carrefour en tourne-à-gauche.
- Amélioration des conditions de circulation des cyclistes.
- Amélioration des conditions de croisement entre les véhicules légers et les bus.
- Amélioration des conditions d'écoulement des eaux pluviales de la plateforme et prévention des chutes de cailloux sur la chaussée.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Aucune autorisation formelle.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire	1 250 m
Largeur de la plate-forme routière	8,00m (dont 6m de bande de roulement)
Surface d'emprises foncières nécessaire	Environ 4 700 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

BANYULS SUR MER

RD 914

du PR 38 + 200

X: 666 246,780

Y: 19 862,134

au PR 39 + 450

X: 666 884,783

Y: 19 173,305

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols****Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Assiette de la route existante

Vignes, landes et incultes pour les surfaces à acquérir

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  NonSi oui, intitulé et date d'approbation : Commune de BANYULS SUR MER, POS valant PLU approuvé le 31/03/91  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Zone NDPour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BANYULS SUR MER
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

PER du 03/06/1991 en cours de révision

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Massif des Albères - FR 9101483

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?



Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

 

Consommation faible d'espaces agricoles:

- vignes pour environ 2 400m<sup>2</sup>
- landes et incultes pour environ 2 300m<sup>2</sup>

Est-il concerné par des risques technologiques ?

 

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

 

ravinement et risque de glissement de terrain

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

 

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

 

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

 

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

 

Engendre-t-il des odeurs ?

 

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

 

Engendre-t-il des vibrations ?

 

Est-il concerné par des vibrations ?

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, dans quel milieu ?		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de la RD914 du PR 38+200 au PR 39+450 devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes:

- Les travaux sont dus essentiellement à la nécessité de renforcer une chaussée en mauvais état et apporter un gain de sécurité à tous les usagers de la route, notamment les cyclistes.
- Le projet réutilise la plateforme existante.
- L'impact foncier sur les zones cultivées (vignes), reste faible.
- Les délaissés routiers (zones de rescindement de virages) seront totalement rendus à l'espace naturel environnant (démolition de la chaussée).

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation au 1/25 000
Plan des travaux au 1/1 000
Profil en travers type
Dossier photos correspondant au plan des travaux

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **PERPIGNAN**

le,

**15** .JUL. 2014

Signature

Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur des Routes

  
Jacques MARTIN